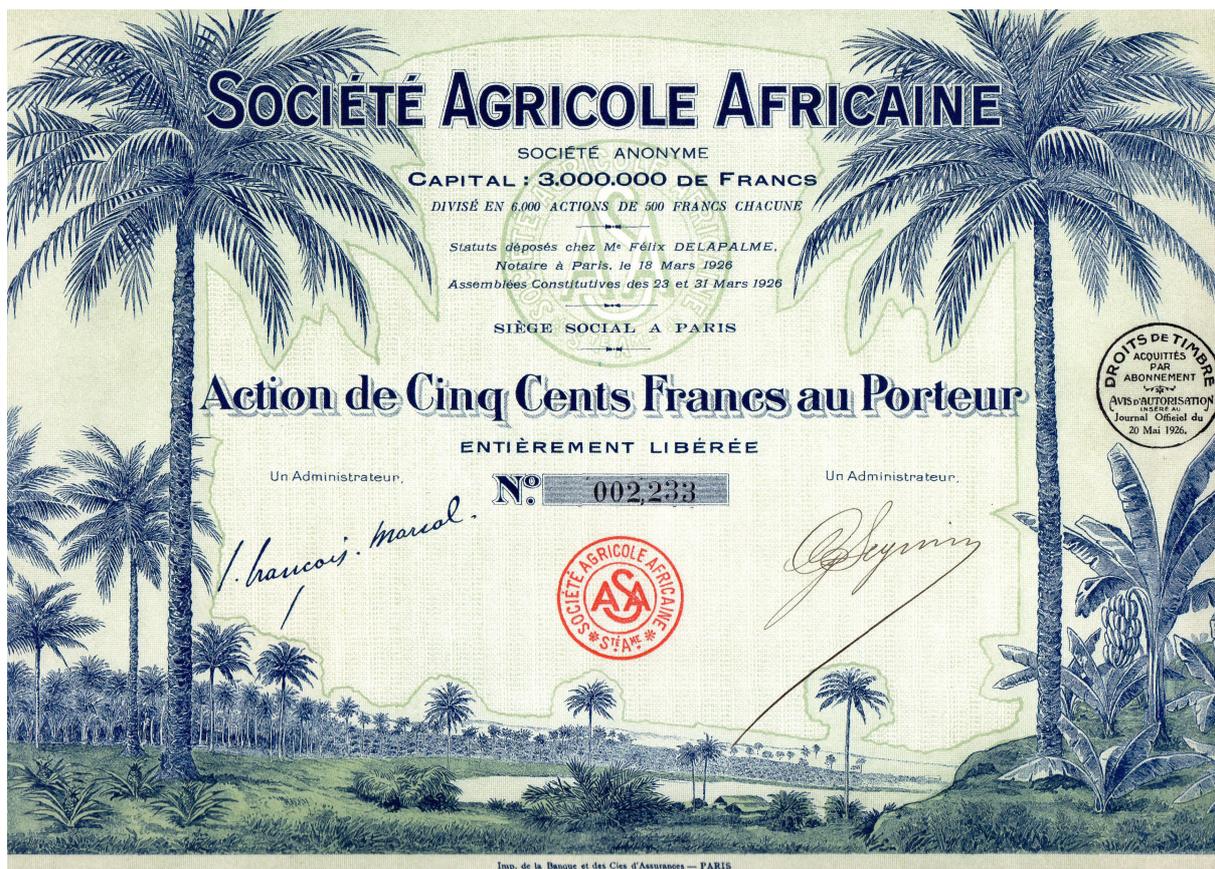


Mise en ligne : 27 mars 2020.
Dernière modification : 26 août 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ AGRICOLE AFRICAINE (1926-1932),
Aguien (Côte-d'Ivoire) : huile de palme, bananes
Filiale de la Société commerciale de l'Ouest-Africain
www.entreprises-coloniales.fr/empire/SCOA.pdf



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

SOCIÉTÉ AGRICOLE AFRICAINE
Société anonyme
Capital : 3.000.000 de fr.
divisé en 6.000 actions de 500 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Félix Delapalme, notaire à Paris, le 18 mars 1926
Assemblées constitutives des 23 et 31 mars 1926

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 20 mai 1926

Siège social à Paris.

ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : François-Marsal

Un administrateur (à droite) : Seguin

Imp. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

Société agricole africaine

(*La Journée industrielle*, 2 avril 1926)

(*Bulletin officiel du comité France-Orient*, mars-avril 1926)

La deuxième assemblée constitutive de la société a eu lieu le 31 mars sous la présidence de M. Seguin ¹. Elle a approuvé le rapport du commissaire nommé par l'assemblée du 23 mars 1926, tendant à l'acceptation des apports de la Société Commerciale de l'Ouest Africain comportant le bénéfice des accords conclus par elle en vue de l'obtention et de la rétrocession d'une concession provisoire de zones forestières d'une superficie de 1.100 hectares environ à la Côte d'Ivoire, et le bénéfice des études et missions déjà accomplis sur cette concession.

Le capital social est fixé à 3 millions divisé en 6.000 actions de 500 francs chacune.

Il est attribué à la Société commerciale de l'Ouest-Africain 2.500 parts bénéficiaires sans valeur nominale, en représentation de ses apports.

Le premier conseil de la Société agricole africaine est composé de la Société commerciale de l'Ouest-Africain, représentée par M. François-Marsal, MM. Angoulvant, Duvernet ², Fatio ³, Hirsch ⁴, de la Rochefoucauld ⁵, Poncin ⁶, Seguin et Vaucher ⁷.

La mise en valeur de nos colonies

LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

(*Le Temps*, 5 décembre 1926)

.....
C'est dans le sens de l'intérêt national que la S. C. O. A. travaille encore, en prêtant son appui à diverses entreprises constituées pour la culture du coton dans la vallée du Niger ou pour le développement d'autres cultures tropicales (palmier à huile, bananier, etc.), telle la Société agricole africaine qu'elle vient de créer avec le concours de la Banque de l'Union parisienne.

Société agricole africaine

(*La Liberté*, 15 octobre 1927)

¹ Gaston Seguin (1865-1937) : fondateur et administrateur délégué de la SCOA.

² Henri Duvernet : directeur général de la SCOA.

³ Henri Fatio (Genève, 20 août 1863-Genève, 6 décembre 1930) : banquier, administrateur de la SCOA.

⁴ Hirsch : de la Cie de culture cotonnière du Niger et filiales.

⁵ Gabriel de la Rochefoucauld (1875-1942) : homme de lettres, représentant de la Banque de l'union parisienne au conseil d'une dizaine de sociétés. Voir Qui êtes-vous ;

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Qui_etes-vous_1924-AOF.pdf

⁶ Henri Poncin : administrateur délégué de la SCOA.

⁷ Louis Vaucher : de la Société de banque suisse, administrateur de la SCOA.

Les comptes du premier exercice social (d'une durée exceptionnelle de 9 mois) clos le 31 décembre 1926 font apparaître une perte de 24.335 fr. 95 après amortissement des frais de constitution s'élevant à 117.695 fr. 95.

La Société est encore en période d'organisation.

Congé hors cadres
(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1928)

M. Blondileau Louis, ingénieur de 2^e classe des Travaux d'Agriculture en Afrique Occidentale Française a été placé sur sa demande dans la position de congé hors cadres pendant trois années à compter de la dote du présent arrêté, pour continuer ses services à la Société Agricole Africaine.

Société Agricole Africaine
(*La Journée industrielle*, 23 décembre 1928)

Les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1927. Perte : 36.396 fr., portant le solde débiteur total à 60.731 fr. 95.

SOCIETE AGRICOLE AFRICAINE
(*L'Africain*, 17 octobre 1930)

Les actionnaires de la Société agricole africaine, société anonyme au capital de 3 millions de francs, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le samedi 25 octobre 1930, à 16 heures, au siège social, 7, rue de Téhéran, à Paris.

Société agricole africaine
(*Les Annales coloniales*, 3 novembre 1930).

L'exercice se solde par un bénéf. net de 34.111 fr. ramenant le solde débiteur antérieur à 60.432 francs.

Le rapport expose que les travaux de mise en valeur des plantations se sont poursuivis régulièrement ; 300 h. de palmiers ont été aménagés.

Au 1^{er} juillet 1930, 746 hect. étaient cultivés.

Le conseil poursuivant sa politique de prudence ajourne toute extension nouvelle et affecte l'utilisation des ressources à l'entretien des surfaces cultivées.

AEC 1931/369 ⁸ — Sté agricole africaine.
siège : 7, rue de Téhéran, Paris 8^e.

⁸ Archives Serge Volper.

Capital. — S.A. fondée le 31 mars 1926, trois millions de fr. en 6.000 actions de 500 fr. de numéraire. - Parts bénéficiaires : 2.500, attribuées à la Sté commerciale de l'Ouest africain (S.C.O.A.).

Objet. — Exploitation de zones forestières (1.100 ha) situées sur la rive nord de la lagune Aguien (Côte-d'Ivoire), culture du palmier à huile, des bananes et autres plantes tropicales.

Conseil. — SCOA, MM. Gabriel Angoulvant, Henri Duvernet, Henri Fatio, Hirsch, comte G. de La Rochefoucauld, Henri Poncin, Gaston Seguin, Louis Vaucher, E. Girard ⁹, P. Ammann ¹⁰.

Société Agricole Africaine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 janvier 1932)

Approbation des comptes de 1930, faisant ressortir une perte de 69.941 fr., portant le déficit total à 130.573 fr.

Dissolution du 25 février 1932 (AEC 1936-1937, p. 625).

Société Agricole Africaine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 février 1932)
(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1932)

La dissolution anticipée de cette société vient d'être décidée.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
Assemblée générale annuelle du 24 octobre 1932
(*Le Recueil des assemblées générales*, novembre 1932)

Dans le courant de l'exercice 1931-1932, ... la créance d'environ 560.000 fr., sur la Société Agricole Africaine en liquidation a été complètement amortie, de même que le solde de la valeur de la participation au capital de cette société qui avait déjà été amortie antérieurement pour mémoire.

⁹ Peut-être Émile Girard, le créateur des Plantations de Suzannah en Cochinchine ???

¹⁰ Probablement Paul Ammann (Marseille, 1874-Paris, 1957) : professeur à l'Institut national d'agronomie coloniale de Nogent-sur-Marne. Chevalier de la Légion d'honneur du 19 janvier 1933.